

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 novembre 2023

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/11/2023 (accusé de réception du 17/11/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultations

Il s'agit d'autoriser la signature de cinq marchés publics.

Lors des séances du 21 septembre et du 19 octobre 2023, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Quimper Bretagne Occidentale***

La consultation a pour objet la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Quimper Bretagne Occidentale.

Quimper Bretagne Occidentale est dotée de quatre aires d'accueil :

- L'aire d'accueil de la Métairie située 30 rue de Stang Bihan 29000 Quimper ;
- L'aire d'accueil de Jules Verne située 15 rue Jules Verne 29 000 Quimper ;
- L'aire d'accueil d'Ergué-Gabéric située 2 rue Gustave Eiffel 29500 Ergué-Gabéric ;
- L'aire d'accueil de Pluguffan située Lieu-Dit « Le Douryed » 29700 Pluguffan.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre, attribué à un seul opérateur économique, est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le montant maximum annuel des prestations est fixé à 260 000 euros HT. Ce montant est identique pour chaque période de reconduction, soit un montant maximum total de 1 040 000 euros HT.

L'attributaire est l'entreprise SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil) – L'HACIENDA, sise 355 rue des Mercières 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, sur la base d'un montant estimatif annuel de 245 664,00 euros HT.

- ***Maintenance des installations de chauffage et de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire, d'air comprimé et du surpresseur pour le Service Commun de Restauration Collective***

Le marché a pour objet la maintenance des installations de chauffage et de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire, d'air comprimé et du surpresseur de la Cuisine Centrale de Quimper Bretagne Occidentale.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, attribué à un opérateur économique, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Maximum HT
22 000,00 €

Ce montant est identique pour chaque période de reconduction, soit un montant maximum total de 88 000 euros HT.

L'attributaire est la société MISSENARD CLIMATIQUE / MISSENARD QUINT B, sise ZAC du Mourillon – rue Condorcet 56530 QUEVEN, sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 4 455,00 Euros HT et d'une commande-type de 5 709,60 Euros HT.

- ***Maintenance des installations de chauffage, de froid et de traitement d'air des médiathèques***

Le marché a pour objet la maintenance des installations de chauffage, de froid, de traitement d'air et de ventilation dans les médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, attribué à un opérateur économique, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Maximum HT
53 000,00 €

Ce montant est identique pour chaque période de reconduction, soit un montant maximum total de 212 000 euros HT.

L'attributaire est la société SAS HERVÉ THERMIQUE, sise 14 rue Denis Papin BP 105 37300 JOUE-LÈS-TOURS, sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 14 693,00 Euros HT et d'une commande-type de 26 787,15 Euros HT.

- ***Entretien des boisements et plantations des périmètres de protection de captage d'eau***

Le marché a pour objet la réalisation de chantiers d'entretien de boisements et de plantations sur les périmètres de protection de captages d'eau potable de Quimper Bretagne Occidentale.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum annuel. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en deux lots :

Lot	Désignation
1	Entretien et exploitation de boisements de protection de captage d'eau
2	Entretien de plantations forestières et prairies de protection de captage d'eau

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique, conclu à compter du 1er janvier 2024, pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot	Maximum HT
1	60 000 €
2	60 000 €
Total	120 000 €

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Attributaire	Montant de l'offre au regard du DQE
1	EURL JEAN-BAPTISTE LE FLOC'H – 58 rue de Kerhuel 29500 ERGUÉ-GABÉRIC	24 200,00 € HT
2	EURL JEAN-BAPTISTE LE FLOC'H – 58 rue de Kerhuel 29500 ERGUÉ-GABÉRIC	11 950,00 € HT

- *Fourniture et livraison de produits surgelés*

Ce marché a pour objet la fourniture et la livraison de produits surgelés pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La consultation est lancée par le groupement de commandes composé des entités suivantes, conformément à l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le service commun de restauration ;
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent l'EHPAD Flora Tristan et l'EHPAD de Coat Kerhuel.

Le coordonnateur du groupement est Quimper Bretagne Occidentale. Le coordonnateur du groupement est chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la consultation, de signer et notifier le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, par lot, attribué à un seul opérateur économique, avec un montant maximum annuel, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en six lots désignés comme suit :

Lot	Désignation
1	Légumes surgelés
2	Pommes de terre, féculents et dérivés surgelés
3	Viandes et volailles surgelées
4	Poissons et crustacés surgelés
5	Produits traiteur surgelés
6	Pâtisseries et fruits surgelés

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois.

Les montants maximums de l'accord-cadre pour la période initiale sont décomposés comme suit :

Lot	Désignation	Montant maximum
1	Légumes surgelés	160 000 € HT
2	Pommes de terre, féculents et dérivés surgelés	52 000 € HT
3	Viandes et volailles surgelées	52 000 € HT
4	Poissons et crustacés surgelés	180 000 € HT
5	Produits traiteur surgelés	30 000 € HT
6	Pâtisseries et fruits surgelés	48 000 € HT
TOTAL		522 000 € HT

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

La répartition globale prévisionnelle, pour chaque membre du groupement, pour la période initiale (un an), est la suivante :

Lot	Quimper Bretagne Occidentale	CIAS de QBO
1	87%	13%
2	95%	5%
3	86%	14%
4	98%	2%
5	98%	2%
6	95%	5%

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Attributaire	Montant de l'offre au regard du DQE annuel (HT)
1	DS RESTAURATION - ZA La Gaultière 35220 CHATEAUBOURG	100 886,24 €
2	POMONA PASSION FROID - 4 rue Jacqueline Auriol 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	24 062,56 €
3	POMONA PASSION FROID - 4 rue Jacqueline Auriol 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	36 516,00 €
4	DS RESTAURATION - ZA La Gaultière 35220 CHATEAUBOURG	101 431,30 €
5	SYSCO FRANCE - ZAC n°4 le Cassantin - 275 Avenue du Cassantin 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	88 327,00 €*
6	SYSCO FRANCE - ZAC n°4 le Cassantin - 275 Avenue du Cassantin 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	180 004,62 €*

*pour les lots 5 et 6, le montant des offres reçues dépasse les montants maximums, cela s'explique par le fait que les quantités indiquées au DQE s'expriment en kg alors que les maximums sont conditionnés à la pièce. Les commandes qui seront passées respecteront les montants maximums annuels des marchés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ces marchés publics.